

Chasseur

en Nouvelle-Aquitaine

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

Chasse à courre

LES VENEURS
CONTRE-ATTAQUENT !

TUBERCULOSE BOVINE
NE PAS BAISSER LA GARDE

POITOU-CHARENTES

Prélèvements :
le pigeon toujours au top

LIMOUSIN

Intercultures : premier
bilan très satisfaisant

AQUITAINE

Coopération :
préserver le Grand Tétras

INFOS CONTRE MENSONGES ET MAUVAISE FOI

Les opposants à la chasse à courre n'ont aucun scrupule à trafiquer les vidéos, tordre le cou à la réalité, inventer des éléments à charge. Voici une série d'arguments qu'ils mettent en avant pour qu'elle soit déconsidérée par le plus grand nombre. Et en réponse, les positions de la vénerie.

« Durant les chasses à courre, les chasseurs communiquent entre eux par téléphone portable. »

La vénerie est fermement opposée à toutes les nouvelles technologies. Les téléphones portables sont bannis, en utiliser un est susceptible de sanctions. Seul est autorisé l'usage d'un portable pour des raisons de sécurité, comme la traversée d'une route par exemple, ou en cas d'accident pour prévenir les secours. Pour les mêmes raisons, les colliers de repérage des chiens sont également interdits. « *Tout ce qui vient mettre à mal la confrontation entre les hommes et la meute d'un côté, l'animal chassé de l'autre, relève de la tricherie* », assure Pierre de Roüalle. « *C'est à l'inverse de ce que recherche la vénerie.* »

« La chasse à courre est une torture envers l'animal »

L'argument relève de l'anthropomorphisme. Les efforts fournis par l'animal chassé sont comparables à ceux d'un humain lors d'un marathon.

« Des cerfs sont volontairement noyés dans les rivières. »

Si un cerf saute dans une rivière ou un étang pour échapper à ses poursuivants, il peut y être « servi » (tué), avant d'être ramené sur la rive. Sa mort ne se fait pas par noyade, mais à la dague, voire au fusil.

« Les veneurs utilisent des véhicules tout terrain pour chasser. »

Non, les suiveurs en véhicules tout terrain ne doivent pas participer pas à la chasse. « *Tant que ces véhicules ne sont que quatre ou cinq, tout va bien* », observe Pierre de Roüalle. « *Mais on voit maintenant des chasses à courre où arrivent 50, 100, 150 véhicules. Ils traversent les routes, se garent mal, ne respectent pas les règles de sécurité. Cela exaspère les riverains et nous pose un vrai problème. Notre politique va devenir plus stricte pour les suiveurs. Nous n'avons pas d'autre choix.* » Le Code de la route devra être respecté, le stationnement se faire dans les règles.

« La chasse à courre est pratiquée pendant les périodes de reproduction. »

Le rut du chevreuil a lieu en juillet alors que la chasse à courre commence en septembre. Les chevrettes développent véritablement leur grossesse à partir de mars ou avril, après la saison. Le brame du cerf se fait bien en septembre et octobre, mais pour des mises bas seulement en mai, alors que la chasse à courre s'arrête au 31 mars. De plus, chez les cerfs, seuls les mâles sont chassés. « *Cela dénote une vraie méconnaissance de la faune sauvage* », observe Pierre de Roüalle.

« La chasse à courre ne respecte pas la propriété privée. »

En principe, la chasse à courre se déroule sur un territoire sur lequel l'équipage a l'autorisation de passage, soit parce qu'il l'a obtenue par adjudication comme dans les forêts domaniales, soit parce qu'il le loue ou parce qu'il est géré par une ACCA, soit parce que les propriétaires lui ont accordé ce passage. Sans cet accord, si l'animal se réfugie sur leurs terres, la chasse doit s'arrêter.



© Eméric Dallou



« Les chiens subissent des mauvais traitements dans les chenils et durant la chasse. Les chiens qui ne sont pas assez bons pour chasser sont euthanasiés. »

30000 chiens sont élevés pour la chasse à courre. Ils constituent un bien précieux pour les veneurs, qui y sont, de fait, particulièrement attentifs. La société de vénerie a d'ailleurs une commission spécialisée dédiée aux chiens. Cette commission visite les chenils et organise des formations avec des vétérinaires sur les soins à apporter aux meutes. « *Nous n'avons donc aucun intérêt à maltraiter les chiens ou à les éliminer* », indique Pierre de Roüalle. Il arrive cependant que des chiens ne parviennent pas à suivre le train rapide de la meute. Ils sont alors proposés à des chasseurs à tir, particulièrement intéressés par des animaux d'excellent pedigree, obéissants et dont la réputation à la chasse n'est plus à faire. « *Moi-même, j'ai chaque année une vingtaine de demandes pour mes chiens de réforme. Et je suis très vigilant concernant les personnes à qui je les donne et l'usage qui en sera fait.* »

« Des chiens en pleine forme sont gardés en réserve pour remplacer ceux qui s'essoufflent. »

Il est possible d'amener seulement six chiens relais, et uniquement pour le sanglier ou le cerf. Ce sont souvent de vieux chiens qui ont fait leurs preuves mais qu'on économise au début de la chasse.

« Le coût d'entretien d'une meute est de 150 000 euros par an. »

150000 euros, cela correspond au budget global d'un équipage de cerf. Cette somme se partage en trois tiers, l'un pour la location du territoire en forêt domaniale, le deuxième pour les frais de personnel, le dernier pour les frais d'entretien de la meute. La plupart des équipages nourrissent les chiens avec des déchets, gratuits donc, de la grande distribution et des abattoirs. Les frais réels concernant la meute englobent vermifuges, vaccinations, entretien du chenil, camionnette de transport.

Pour la petite vénerie, le coût annuel chute de manière drastique. Pour le lièvre par exemple, qui concerne quelques 120 équipages mais ne nécessite ni location, ni personnel, ce coût est compris entre 12000 et 20000 euros.

« La chasse à courre est interdite dans les autres pays européens, Allemagne, Belgique, Ecosse, Angleterre, Pays-Bas, Suisse. »

En Allemagne, elle a été interdite par... Göring, un proche de Hitler. Göring pratiquait la chasse à l'approche et ne supportait pas les perturbations provoquées par les chasses à courre sur son territoire. Alors il l'a tout simplement interdite.

Historiquement, la chasse à courre trouve son ancrage en France, en Grande-Bretagne et en Irlande. Des pays comme la Pologne ou le Danemark l'ont pratiquée au XVIII^e siècle, parce que les cours royales d'alors voulaient

copier celle des rois de France. Sans ancrage dans la tradition, la pratique a ensuite été abandonnée.

« Parce qu'elle est interdite dans leur pays, de nombreux chasseurs étrangers viennent la pratiquer en France. »

Cette affirmation relève du fantasme. La réglementation française interdit les équipages étrangers. Pour chasser en France, il faut avoir une attestation de détention de meute, qu'il est impossible à des étrangers d'obtenir.

« Le monde de la vénerie est très secret. »

Les opposants à la chasse à courre n'hésitent pas à agiter le chiffon rouge du conspirationnisme. Pourtant, il n'y a pas de secret. La chasse à courre a certes son propre vocabulaire et elle met en œuvre des techniques spécifiques, l'ensemble pouvant sembler abscons aux néophytes et donner l'impression que les veneurs sont retranchés dans leur monde. Mais vocabulaire et techniques s'apprennent aisément. Et la plupart des activités, de loisir ou même professionnelles, ont elles aussi leurs particularités linguistiques et techniques. Hors-jeu, corner ou carton jaune pour le football, en-avant, pilier ou 89 pour le rugby, marbre, chapô ou chemin de fer chez les journalistes.

Si son jargon peut sembler hermétique, en revanche, la chasse à courre elle-même est très ouverte. Les chasses se font au grand jour dans les forêts domaniales et quiconque peut ▶

► s'y inviter. « *C'est même la seule activité de loisir privée qui accueille toute personne souhaitant y assister* », souligne Pierre de Rouïalle. Et ce d'autant plus aisément qu'en l'absence d'arme à feu, elle ne présente aucun risque pour la sécurité des personnes.

« 400 des 1000 équipages existant dans le monde se trouvent en France. »

Cette affirmation des opposants est sans doute la seule qui soit vraie... Mais s'ils l'utilisent pour faire croire que les veneurs français sont particulièrement sanguinaires, c'est absurde. En effet, la chasse à courre, née à la cour de François I^{er}, est une chasse typiquement française. Elle a fait des émules dans quelques autres pays européens à cer-

taines époques, mais sans que sa pratique s'y enracine. Aujourd'hui, la vénerie n'est présente que dans six pays sur terre, la France, bien sûr, ainsi que les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande. À elles deux, l'Irlande et la France rassemblent plus des trois quarts des équipages de la planète.

« Les veneurs pratiquent l'agrainage en forêt pour s'assurer d'avoir des animaux à chasser. »

L'agrainage n'a aucun intérêt pour la chasse à courre. Un animal trop bien alimenté n'a pas la même capacité à courir qu'un animal qui a dû trouver seul sa nourriture.

MIEUX VAUT EN RIRE

- « *La vénerie à pied ne respecte pas les règles.* » L'assertion est d'autant plus curieuse qu'elle reconnaît implicitement l'existence de règles pour la chasse à courre.
- Les opposants n'ont pas peur d'inventer des horreurs pour jeter le discrédit sur la chasse à courre : « *Le cerf est frappé avec des barres de fer pour lui faire plier les genoux.* »
- Les animaux défendus par AVA sont particulièrement prolifiques : « *Une renarde qui meurt, c'est sept à huit renardeaux qui disparaissent.* »

UNE VÉGÉTARIENNE CHEZ LES VENEURS

Céline Anaya Gautier a suivi des chasses à courre pendant trois ans. Elle a découvert un monde qui la fascine. Et dont elle rend compte par ses photos.

Céline Anaya Gautier est végétarienne. Mais sans préjugés. « *Je ne mange pas de viande* », dit-elle, « *mais je n'ai rien contre ceux qui le font.* » Et surtout, en bonne photographe, autrice et journaliste, curieuse de tout, elle aime apprendre et comprendre. Un jour, elle est tombée par hasard sur une chasse à courre. Ayant grandi en partie au Pérou, elle ignorait même jusqu'à ce jour-là l'existence de ce mode de chasse.

Après la découverte de cette première chasse à courre, elle a assisté à d'autres. « *Puis j'ai proposé le sujet à un magazine. On m'a répondu que c'était de la merde. Mais il y avait dix mondes entre ce que m'en disait le rédacteur en chef et ce que moi j'en avais vu.* » Elle n'a pas abandonné malgré la rebuffade et a passé une saison à suivre le Rallye de Fontainebleau. Puis, durant trois ans et demi, elle a accompagné une soixantaine d'équipages à travers la France. « *J'ai rencontré tous types de veneurs, des plus riches aux plus pauvres.* »

« Réintroduire ours, lynx et loups »

De cette longue expérience, elle en a tiré un livre plein de photos magnifiques sur la chasse à courre. Les clichés sont accompagnés de quatre textes pour expliquer le rituel de la vénerie, rappeler les relations entre le citadin et la nature, entre le citadin et la mort. Elle donne aussi sa propre position, évoque la place qu'ont aujourd'hui les animaux dans notre société, l'anthropomorphisme, la disparition de tous les

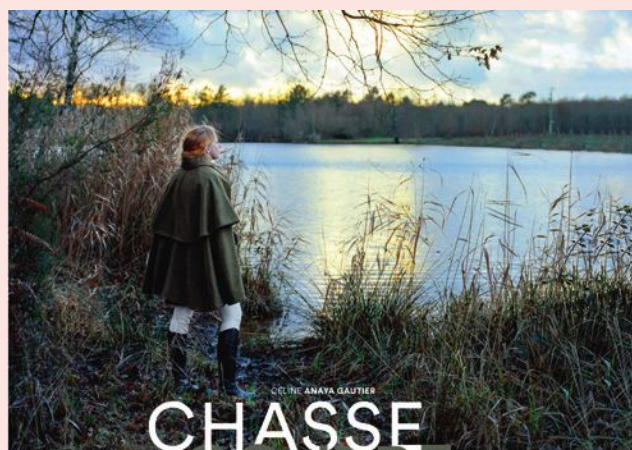
autres prédateurs des grands mammifères sauvages autres que le chien et, par conséquent, le rôle primordial qu'a aujourd'hui l'homme dans la régulation de la faune sauvage.

À ses amis végans qui lui reprochent son travail sur la chasse à courre, elle rétorque : « *Si vous êtes prêts à aller au bout de votre logique et de votre volonté de supprimer la chasse à courre, il faut réintroduire des ours, des lynx, des loups. La nature redeviendra sauvage et vous n'aurez plus que vos jambes pour courir.* » Quant à la redingote des veneurs dans laquelle les opposants voient un uniforme d'un autre âge, elle rappelle que ces mêmes végans n'émettent aucune critique quant à la tenue de moine bouddhiste, orange et rouge, de Matthieu Ricard.

Que les veneurs s'assument !

« *Ces trois ans et demi passés dans le monde de la chasse à courre m'ont amenée à remettre en question mon mode de vie de citadine* », souligne-t-elle. « *J'avais beaucoup d'a priori sur la nature. Ce travail photographique m'a permis de voir les choses autrement.* »

Elle a cependant un reproche à faire aux veneurs, celui de ne pas apparaître publi-



quement comme tels. « *Je ne comprends pas pourquoi quelqu'un qui a la force de traquer un animal et de reprendre sa place de prédateur se cache ensuite quand il est dans la société, pourquoi il n'assume pas jusqu'au bout.* »

C'est dans cet esprit qu'elle a fait une autre série de photos, des portraits de veneurs cette fois. Hommes et femmes portent redingote et gilet, mais ceci dans l'environnement qui est le leur habituellement. Une chirurgien près de la table d'opération, un cheminot sur le bord d'un quai de gare, un avocat dans une salle d'audience, un boulanger devant les pains qu'il a pétris... Tous arborant fièrement leur tenue de veneurs. Autant de photos qui sont les preuves de la grande mixité sociale qu'accueille la vénerie.

■ « *Chasse à courre, À la croisée des mondes* » de Céline Anaya Gautier est publié aux éditions Flammarion.